

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 21 janvier 2022

à 20h30 à la Maison pour tous.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale
en date du vendredi 14 janvier 2022 en session ordinaire.*

*Toutes les mesures de sécurité sanitaires sont prises : salle appropriée non ouverte au public, distanciation
entre chaque conseiller, gel avant et après le conseil ou port du masque...*

10 Présents : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Eric MOREL, Max WETSTEIN.

4 absents excusés avec procuration : Cyril MARQUISET donne pouvoir à Max WETSTEIN, Julian BRELOT donne pouvoir à Yves MAURICE, Laétitia LEPAN donne pouvoir à Christian BAUD et Stéphane RAMELET donne pouvoir à Claude DANLOUE.

1 Absent : Florian POTHIAI

14 votants

Secrétaire de séance : Mélanie GAY

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 12 novembre 2021. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

① Délibérations :

●Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour Mme Sonia Abraham :

Le Conseil municipal confirme l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour Mme Sonia Abraham à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

●Dissolution du syndicat de la perception de St Vit :

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place. La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du

Trésorier à titre d'expert. Conformément à l'article 1609 du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération. Cette commission s'est réunie le 16 décembre 2021, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2021. Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2022, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence et la fin du bonus lié au transfert de la compétence ZAE.

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2021 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2022 d'autre part.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● Titularisation de Mme Mélanie Gay au poste d'adjoint administratif :

Stagiaire à la commune en 2020, Mélanie Gay a pris son poste dans une période particulière (absence de la secrétaire de mairie titulaire pour longue maladie, crise sanitaire). Elle assume les missions qui lui sont confiées, elle a su parfaitement s'intégrer à l'équipe en place, faire preuve de respect envers ses collègues, M. le maire et les adjoints et plus généralement envers les élus. Elle sait orienter, conseiller et accueillir les administrés.

Toujours ponctuelle, Mélanie Gay mérite d'être titularisée sur ce poste.

Il est proposé à Mélanie de suivre une formation « préparation aux concours » assurée par le CNFPT pour progresser dans sa carrière et à terme passer le concours de rédacteur.

Il est proposé au Conseil municipal la titularisation au poste d'adjoint administratif pour Mme Mélanie Gay à partir du 11 janvier 2022.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● Validation des transferts de charges 2021 (CLECT) :

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place. La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément à l'article 1609 du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération. Cette commission s'est réunie le 16 décembre 2021, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2021. Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2022, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence et la fin du bonus lié au transfert de la compétence ZAE.

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2021 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2022 d'autre part.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● Adoption du RPQS (rapport sur le prix et la qualité de service) concernant l'eau et l'assainissement 2020 :

Les Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) d'eau et d'assainissement 2020, présentés lors du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole (GBM) du 8 septembre dernier, ont été adoptés à l'unanimité. La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 20 septembre dernier a également émis un avis favorable sur ces RPQS. Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), chaque Conseil Municipal de chaque commune adhérent à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole est destinataire des RPQS des compétences qu'il a transférées.

Il appartient à chaque Maire de présenter et de faire adopter ces RPQS au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, à savoir le 31 décembre 2021 pour les RPQS 2020.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Désignation d'un régisseur titulaire suite à l'arrêt longue maladie de Mme Sonia Abraham :**

Du fait du départ en congé longue maladie de Mme Sonia ABRAHAM, il convient au conseil municipal de désigner un régisseur titulaire pour la régie de recettes de Pouilley- Français. Nous proposons Mélanie Gay en tant que régisseur titulaire. Mme Maké Legain reste régisseur suppléante.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Montant de dépenses autorisées avant approbation du budget primitif 2022 :**

Le conseil municipal autorise une ouverture de crédit égale au quart des dépenses de l'exercice précédent (2021) pour payer les éventuelles dépenses sur le début de l'exercice 2022 dans l'attente du vote du budget primitif, en section d'investissement. Cette décision concerne le budget principal.

Budget communal : les crédits votés en 2021 en investissement s'élèvent à **381 030,00 €** (total des chapitres 20, 21 et 23). Les crédits ouverts autorisés en investissement pour 2022 correspondant au ¼ des crédits de 2021 soit : **95 257,50 €**

-Compte 2117 : 1849.93€

-Compte 2131 : 2659.01€

-Compte 2188 : 3341.76€

-Compte 2184 : 133.95€

Total : 7984.65€

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) :**

Le CNAS a alerté la collectivité qu'on ne pouvait pas adhérer pour un seul agent, il vous est donc proposé que la commune cotise pour l'ensemble du personnel.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Délibération non prévue dans la convocation du 14 01 2022 :**

● **Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) :**

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

-Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1er janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;

-Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant juillet 2022 pour application au 1er janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Pouilley-Français, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

-D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1er janvier 2023.

-De donner délégation à M. le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

2 Points d'information et de décision :

- Deux décisions modificatives (DM) depuis le dernier Conseil municipal : chapitre 12 + 2900 €, chapitre 22 -2900 €, Chapitre 65 + 3000 €, chapitre 22 – 3000 €)
- Bilan de la bibliothèque pour 2021 (Chantal),
- Point sur les employés (Catherine),
- Point sur la trésorerie (Catherine),
- Vote du budget 2022 le 25 mars à 20 heures (présence indispensable),
- Point sur le SIVOS et l'école de Pouilley-Français,
- Point sur le futur lotissement,
- Point sur les travaux de voiries pour 2022 (Michel),
- Point sur la stérilisation des chats (Claude),
- Distribution de la lettre d'information : elle est disponible en mairie avant distribution et si possible faire en sorte que toutes les lettres (ou documents) soient distribuées en même temps : pour une meilleure information des habitants. Pour ce Week end distribution de la lettre N° 38.

3 Tour de table :

- Oter les blocs de pierre sur le parking de la MPT,
- Panneau signalétique à remettre avant le pont de chemin de fer (Département 25),
- Dégradation de l'aire de covoiturage une plainte est déposée,
- Planning des travaux en forêt.

4 Dossier à présenter lors de prochaines réunions de Conseil municipal :

- Projet école,
- Projet éolien,

- 1 Conseil municipal des jeunes,
- 1 Eglise,
- 2 Cimetière,
- 3 Bibliothèque,
- 4 Présentation de GBM, compétences GBM : eau/assainissement, routes,
- 5 ONF/Forêt de PF,
- 6 SIVOS
- 7 PLU,
- 8 Dépenses depuis 2014 de la commune (eau, électricité, OM)
- 9 SIEVO,
- 10 Les mobilités secteur St Vit,

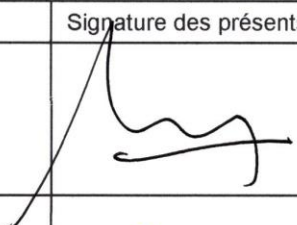


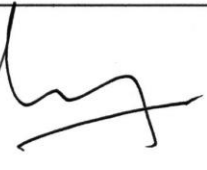









Fin de la séance : 22 heures

Yves Maurice
Maire de Pouilley-Français

5 Registre des délibérations – séance du vendredi 21 janvier 2022

Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

Registre des délibérations – séance du vendredi 21 Janvier 2022

Nom	Signature des présents	Nom	Signature des présents
Yves MAURICE		Myriam FUMEY-BOUGAUD	
Catherine DUC		Julian BRELOT deme Pouvoir à Y. Maurice	
Michel LANQUETIN		Maké LEGAIN	
Chantal JEANVOINE		Laétitia LEPAN deme Pouvoir à C. Baud.	
Claude DANLOUE		Cyril MARQUISET deme Pouvoir. à N. Weststein.	
Eric MOREL		Florian POTHAT	Absent
Christian BAUD		Stéphane RAMELET deme Pouvoir à Claude Danloue	
Max WETSTEIN	